



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Évaluation de l'Application de la politique
institutionnelle d'évaluation des apprentissages**

du Cégep de Sainte-Foy

Juin 2018



Québec, le 30 juillet 2018

Madame Carole Lavoie
Directrice générale
Cégep de Sainte-Foy
2410, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 1T3

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'application de la Politique
institutionnelle d'évaluation des apprentissages**

Madame la Directrice générale

La Commission a pris connaissance, au cours de sa réunion du 20 juin 2018, du suivi apporté par le Cégep de Sainte-Foy à la recommandation émise lors de l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) le 13 mars 2008. La Commission avait recommandé au Collège de s'assurer que l'évaluation finale de cours atteste l'atteinte individuelle des objectifs selon les standards ciblés.

Le Collège a informé la Commission des changements apportés en lien avec cette recommandation. Tout d'abord, le Collège a revu sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages afin de s'assurer qu'une activité d'évaluation sommative à caractère synthèse qui permet d'attester l'atteinte des objectifs selon les standards est prescrite. À la suite de ces modifications, l'ensemble du personnel a été formé et des outils pour guider la mise en application de la politique ont été développés. Le Collège a ensuite vérifié l'application de la politique en analysant un échantillon d'épreuves finales de cours. Cet exercice a permis au Collège d'apprécier les forces et les points à améliorer et d'apporter les correctifs nécessaires. Notamment, chaque département a été accompagné afin d'élaborer et d'implanter un processus d'approbation des épreuves finales de cours. Ces mécanismes sont donc propres à chaque département, toutefois, ils ont été guidés par la Direction des études. De plus, une reddition de comptes annuelle sur ces processus est réalisée par chaque département auprès de la Direction des études.

Finalement, le collège a également ajusté le déroulement des évaluations de programme afin d'assurer que les épreuves finales de cours sont examinées de façon plus ciblée. La Commission estime que les moyens mis en œuvre par le Collège lui permettent de s'assurer de la présence d'épreuves finales de cours qui tiennent compte des objectifs et des standards. En conséquence, la recommandation est levée.

Veuillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M^{me} Sophie-Emmanuelle Genest, directrice des études